

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER

Par arrêté préfectoral du 09 novembre 2017, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, lieu-dit « La Genetière », sera ouverte en mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER **du lundi 04 décembre 2017 à 14h00 au vendredi 05 janvier 2018 à 17h00 inclus**.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n° 041 28016M0014 déposée par la SAS PHOTOSOL dont le siège social est situé 3 rue Rossini, PARIS (75009). La SAS est représentée par David GUINARD.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. Charles RONCE, *cadre du ministère de l'Équipement en retraite*, est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER :

lundi : de 14h00 à 17h00

mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

samedi de 9h00 à 12h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER :

- lundi 04 décembre 2017 de 14h00 à 17h00
- mercredi 13 décembre 2017 de 14h00 à 17h00
- vendredi 22 décembre 2017 de 14h00 à 17h00
- vendredi 05 janvier 2018 de 14h00 à 17h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>